

Une question d'intelligence tout simplement...

Vous le savez, une séparation, un divorce, c'est toujours un moment de douleur intense pour l'enfant : son « petit monde » se dérobe sous ses pieds, ses repères disparaissent parfois brutalement, des visages familiers aussi, celui du père bien souvent ...mais aussi parfois, pour ne pas dire souvent, ceux de tontons, de cousines, de grands-parents, sans oublier bien sûr ceux des copains d'école ou du quartier.

L'enfant dont les parents se séparent et confié par la Société via le Juge aux Affaires Familiales à l'un des deux parents, voit son environnement bouleversé : de nombreuses personnes proches de l'enfant vont ainsi être éloignées de lui pour un temps plus ou moins long, parfois pour toujours !... Lors de nos permanences, cette réalité est souvent évoquée par le parent « non-gardien » ou « discontinu ». Ainsi, peu à peu, l'enfant se voit écarté de l'histoire familiale de la branche paternelle ou maternelle : il participera davantage aux différents événements (fêtes, mariages, décès, communions, baptêmes, anniversaires, etc) liés à la famille de sa mère s'il vit « principalement » chez celle-ci, par exemple.

En effet, l'enfant vivant chez le « parent continu » est davantage informé et en temps réel de ce type d'événements familiaux et il est donc immédiatement impliqué dans leur préparation et/ou leur déroulement alors qu'il lui est moins aisé de participer aux événements familiaux concernant la (sa) famille du côté du père, ce « parent discontinu » encore trop souvent considéré comme un parent de « seconde zone ».

Les dispositions de la loi du 4 mars 2002 consacrant la résidence alternée et la coparentalité tout en renforçant la médiation familiale ont besoin de temps pour être couramment appliquées quand cela est possible, c'est à dire dans l'intérêt de l'enfant. C'est ainsi car toute loi a besoin de mûrir dans la pratique. Néanmoins nous pouvons et devons en être les acteurs afin d'accompagner et de renforcer cette loi, notamment en réaffirmant ici et là quelques évidences toujours bonnes à dire.

Quelles évidences ? Qu'il est inadmissible d'impliquer l'enfant lors de différends entre ses deux parents ! Que ce n'est pas faire preuve de tact que de dénigrer l'un des deux parents en présence de l'enfant ! Qu'en aucun cas l'enfant doit être le témoin de propos vengeurs ou assassins tenus par une tante, un grand-père ou encore un cousin à l'encontre de l'un des deux parents. Inutile d'en rappeler ici les raisons.

Bref, qu'il est temps que chacun, quelque soit son degré dans la parenté de l'enfant, prenne garde à ne pas « polluer » la séparation des parents en y intervenant, n'alimente pas les conflits nés pendant ou après la séparation par des propos désagréables ou des jugements de valeur « à l'emporte pièce » envers l'un des deux parents. « Fusiller » le père ou la mère en présence de l'enfant, c'est toujours l'enfant qui prend les ricochets !

Je pense qu'il était utile de revenir sur ces quelques évidences car trop souvent lors d'une séparation, on a le sentiment que ce n'est pas uniquement un homme et une femme qui se séparent mais tout un ensemble de personnes, grands-parents, tontons et tatas, cousines et cousins qui se séparent de l'un des deux parents. Ces tatas et tontons, ces grands-parents qui dénigrent « l'autre », « l'ex », en présence ou non de l'enfant ne font en fait qu'exprimer leurs propres souffrances, leur propre mal-être du à une séparation qui touche et bouleverse toute la parenté de l'enfant et dont ils font partie.

Alors, rêvons un peu et imaginons que chacun, selon le degré qui est le sien dans la parenté de l'enfant, prenne enfin le sens des responsabilités, cesse d'alimenter les conflits parentaux et participe à son niveau au développement psychoaffectif de l'enfant dont les parents se séparent ou sont déjà séparés : nous aurions ainsi fait un grand pas dans le domaine de l'intelligence utilement employée au service de la cause de l'enfant.